

### Valeurs et missions

On considère que deux rôles principaux sont assignés à l'A.C.I :

1. La notion de service envers ses adhérents à savoir tout ce qui tourne autour du culte et l'instruction religieuse. En fait ces institutions doivent être en mesure de répondre aux besoins permettant de perpétuer les traditions et les valeurs du Judaïsme en conformité avec les lois de la République.

2. La notion d'intérêt général, à savoir tout ce qui concerne les contacts avec les institutions officielles, la représentation de la communauté auprès de son environnement civil ou religieux, la formation ou l'information sur le judaïsme et particulièrement la période tragique de la SHOAH. Les ACI doivent être le vecteur local qui apporte la bonne information et notamment auprès des établissements scolaires comme cela se fait régulièrement ici tous les 27 janvier (jour de la commémoration de la Shoah).

En dehors de ces deux rôles formels, notre communauté a toujours soutenu les échanges et les contacts avec les autres communautés juives dans le monde et a toujours adopté une position solidaire avec nos frères en ISRAEL.

Par ailleurs, il est indispensable que la communauté soit connue et reconnue par ses concitoyens à Clermont-Ferrand attestant ainsi de sa parfaite intégration dans la cité.

Conformément aux statuts de cette " association " : Association Cultuelle Israélite de Clermont-Ferrand, régie par la loi du 9 décembre 1905, dont le siège social était à l'époque, 20, rue des Quatre-Passeports, il est prévu à l'article 1er, que son objet est l'exercice et l'entretien du culte israélite à Clermont-Ferrand et dans le département du Puy de Dôme.

